

# « Toit par toi » fait son nid

L'association « Toit par toi » veut lancer des chantiers d'autoconstructeurs pour fabriquer des maisons en bois à 50 000 euros. Des opportunités pourraient se présenter à Poitiers.

L'IDÉE de Charles Nicol, président-fondateur de l'association « Toit par toi » fait logiquement son chemin. Il est vrai qu'à l'heure où les premiers prix, pour l'achat d'une maison, se situent entre 150 000 et 200 000 euros, la formule qu'il suggère a forcément un fort pouvoir attractif : des maisons à 50 000 euros. Comment ? Charles Nicol, qui a effectué toute sa carrière dans le bâtiment et s'enorgueillit d'avoir construit lui-même en 1978 une maison de 250 m<sup>2</sup> à Limoges « qui n'a pas pris une ride », a calculé que les coûts de main d'œuvre représentent 70 % de la facture finale. Il a donc soigneusement sélectionné les fournisseurs (« de vrais partenaires ») et envisagé, s'inscrivant directement dans la tradition des

« Castors » des années 50-70, de mettre en œuvre des chantiers d'autoconstructeurs : les acheteurs formeraient ainsi des équipes de 12 personnes, encadrées par des professionnels. Au bout des travaux (qui se prolongeraient sur 12 à 15 mois pour chaque maison, sur les congés et week-ends des intéressés), des maisons en ossature bois de 100 m<sup>2</sup> habitables, avec un garage de 40 m<sup>2</sup>, le tout pour un coût total défiant donc toute concurrence. « Et ce sont des maisons doublement « éco » parce qu'à la fois économiques et écologiques », souligne Charles Nicol, expliquant que l'isolation utilisée et d'autres éléments permettront au final de ne pas dépenser plus de 45 kWh par m<sup>2</sup> et par an. Vu le contexte actuel de l'immobilier, la formule, déjà présentée dans notre édition du 9 octobre, suscite inévitablement l'intérêt. Jeudi soir, à l'Es-

pace Mendès-France, Charles Nicol a présenté devant une quinzaine de personnes son concept « d'autoconstruction accompagnée ». Lequel pourrait très bientôt rentrer dans sa phase concrète.

## Pas d'existence juridique

Un comité de pilotage a été mis en place associant le Centre national de développement du bois, l'ADEME et le Conseil régional. « Dans le cadre de son programme " 1000 maisons bois économes en énergie ", la Région peut proposer une subvention de 8000 euros par maison. Nous remplissons tous les critères. Seulement, on nous a expliqué que sur le plan juridique, le concept d'autoconstruction n'existe pas, ce qui peut poser problème pour les assurances », note Charles Nicol. Le président s'est donc adressé à l'office HLM, en l'occurrence SIPEA : « Ils doivent détacher un conducteur de travaux qui assurerait le " contrôle qualité " pour que les chantiers puissent se faire dans les règles. » Et selon Charles Nicol, tout peut désormais aller très vite, d'autant que



Charles Nicol : « Ce sont des maisons doublement « éco » puisqu'à la fois économiques et écologiques. »

des terrains sont disponibles. Non seulement à Saint-Georges-les-Baillargeaux, où pourraient se construire 12 maisons, mais aussi à Poitiers. « Il y a des opportunités, beaucoup de ter-

rains à Saint-Benoît, aux Montgorges... », assure Charles Nicol, plus que jamais persuadé que l'avenir appartient aux maisons à 50 000 euros.

Frédéric Delâge

Site Internet de l'association : <http://toitpartoi.free.fr>